



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-559 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 visant à réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le Conseil municipal a adopté :
 - a. Le projet de règlement d'amendement numéro 2024-559 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires.
2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le **10 juin 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (derrière la bibliothèque) à L'Ascension. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les objets du projet de règlement assujetti à la consultation publique sont :
 - a) Modifier l'article 4.12.1 concernant les dispositions générales relatifs aux projets intégrés d'habitation, à savoir :

« Les projets intégrés d'habitation » sont autorisés dans toutes les zones Campagne (CAM), Récréative (REC) et Urbaine (URB).
 - b) Ajouter les articles 4.19 à 4.19.4 afin d'autoriser l'aménagement d'un logement accessoire dans un bâtiment résidentiel unifamilial, au-dessus d'un garage détaché accessoire à un bâtiment résidentiel unifamilial ou dans une unité d'habitation accessoire à un bâtiment résidentiel unifamilial est permis dans les zones Urbaine (URB), Campagne (CAM) et Récréative (REC) sous certaines conditions.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture, et sur le site Web : www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements (projet de règlement en voie d'adoption).
5. Le projet de règlement 2024-559 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire et un avis sera affiché pour inviter les personnes habiles à voter à se prononcer sur chacune des dispositions susceptibles d'approbation référendaire suite à l'adoption du second projet de règlement.

Donné à L'Ascension, ce 23 mai 2024

Céline Chicoine
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale de la Municipalité de L'Ascension et résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité le 22 mai 2024 entre 08h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 23 mai 2024.

Céline Chicoine
Directrice générale